



Le  ical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« exprimez-vous »
à la disposition des enseignants et autres acteurs du
système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2017

Communiqué du 21 juillet 2017

EPNL (enseignement privé non lucratif)-IDCC 3218

NAO 2017

Solidarité de branche et solidarité intersyndicale : le stylo de la Fep CFDT a dû une nouvelle fois dérapier !

Les bonnes intentions et les grandes déclarations n'engageraient-elles que ceux qui les tiennent ?

Vous trouverez la réponse dans ces lignes!

Les dernières négociations annuelles de la nouvelle branche EPNL furent un exemple d'unité syndicale que nous n'avions pas connu depuis longtemps.

Le 5 juillet le Sniec-CFTC, le SNEPL-CFTC, le SPELC, la Fep CFDT, le SYNEP CFE-CGC s'accordaient sur une communication commune, synthèse des demandes de chaque organisation, avec la volonté affirmée de ne pas accepter l'inacceptable notamment pour les sections qui n'ont pas bénéficié de revalorisation salariale depuis plusieurs années.

Le lendemain, jugeant que les propositions des employeurs, dont l'effort ne portait réellement que sur les rémunérations de la SEP 2015, étaient situées en deçà de la ligne rouge que nous nous étions fixés, huit des neuf des organisations syndicales présentes, Sniec CFTC, Snepl CFTC, SPELC, SYNEP CFE-CGC, Sniep-CGT, Sniefp CGT, FO et Fep CFDT ont alors réaffirmé avec force, dans un communiqué commun, leur refus d'une NAO au rabais.

Mais le stylo de la Fep CFDT a dû une nouvelle fois dérapier, puisqu'elle seule, contre toute attente, a apposé sa signature sur l'accord qu'elle-même et toutes les organisations refusaient unanimement 10 jours plus tôt.

Les laissés pour compte de l'AEUIC, de la FESIC, les psychologues, les maîtres hors contrat... apprécieront cet accord de branche, dont le seul avantage est en gros de revaloriser de 0,7% les salaires des personnels "SEP 2015" ne laissant que quelques miettes aux autres quand ce n'est pas 0.

Alors que les arrêtés de représentativité ne sont pas encore publiés, le SYNEP CFE-CGC s'interroge sur la valeur de cette unique signature.

Pour sa part, dans ces négociations, le SYNEP CFE-CGC réaffirme sa solidarité avec ceux des personnels qui en sont les grands perdants et salue la détermination des autres organisations syndicales qui comme lui, ont joint l'acte à la parole.

Alain BELLEUVRE
Secrétaire Général adjoint
Représentant à la CCEPNL

../..



Le  ical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs du
système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2017

6 juillet 2017

Déclaration intersyndicale lors de la dernière réunion de négociation de la NAO 2017 EPNL (enseignement privé non lucratif)-IDCC 3218

« Nos organisations estiment que les revalorisations proposées sont insuffisantes. Nous demandons donc une revalorisation équivalente à 1% pour l'ensemble des personnels du champ EPNL. Ce 1% s'entend hors revalorisation de l'ancienneté et hors revalorisation du point de la fonction publique.

Nous rappelons que les grilles de classification des personnels dont la rémunération est indexée sur le point de la fonction publique n'ont pas été révisées depuis plus de 5 ans et présentent des niveaux de rémunération faibles.

- Nous redisons en outre notre attachement à ce qu'au moins une mesure commune à l'ensemble des personnels du champ EPNL soit prise, et à la vertu symbolique de cet engagement. Nous entendons la volonté de la mise en œuvre de l'observatoire sur l'égalité professionnelle. Il n'en demeure pas moins que cette mesure reste insuffisante.

Les mesures que nous proposons en faveur de l'égalité professionnelles ont une valeur symbolique forte. Nous les reformulons par conséquent. Les éléments apportés ce matin sur l'impact de l'ancienneté nous montrent le faible coût que représenterait la prise en compte de l'ancienneté à 100 % pour les salariés en congé parental, qui plus est sur une population restreinte (ex : 0,25% pour l'AEUIC).

- Par ailleurs, concernant les psychologues, certaines DDEC ont revalorisé de 50 pts les personnels de leur service, au regard de l'indigence de la grille de rémunération de ces personnels, de la perte de pouvoir d'achat sur ces dernières années et de la valeur ajoutée de leur travail.
- Concernant la protection sociale complémentaire des personnels, nous prenons acte de la volonté d'engager la réflexion sans tarder. Nos organisations s'inscriront dans cette démarche activement.

**Snec CFTC, Snepl CFTC, SPELC, SYNEP-CFE-CGC, Sneip-CGT, Snpefp CGT, FO
et Fep CFDT**

../..



Le  ical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« exprimez-vous »
à la disposition des enseignants et autres acteurs du
système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2017

5 juillet 2017

NAO 2017 Déclaration intersyndicale après la 2^{ème} suspension de séance EPNL (enseignement privé non lucratif)-IDCC 3218

«Au moment où le Ministère instruit la demande d'extension de la convention collective EPNL, le message délivré cette après-midi est particulièrement négatif alors même que la Convention collective unique est née d'une demande de la Fesic et AEUIC de rejoindre une branche plus importante.

Au vu du résultat des négociations de ces dernières années dans les différentes branches regroupées, nos organisations affirment qu'il n'est pas envisageable que les négociations ne débouchent pas sur **une proposition minimum commune à l'ensemble des personnels du champ EPNL.**

Nous sommes dans une branche unique, avec un collègue employeur unique.

En conséquence, nous demandons :

- une **revalorisation de 1% pour l'ensemble des personnels.**
- **L'élargissement à l'ensemble du champ EPNL des mesures d'égalité professionnelle négociées pour les salariés de la section 9 et applicables dès le 1^{er} septembre 2017, à savoir :**
 - o La prise en compte de **l'ancienneté à 100% pour le congé parental**
 - o La **proposition d'un départ en formation à chaque salarié au retour d'un congé parental**
 - o Une **formation commune des IRP et cadres recruteurs-dirigeants sur les enjeux de l'égalité professionnelle**
 - o Par ailleurs nous soulignons que dans le cadre de la NAO 2016, il avait été acté la création d'un **observatoire de l'égalité professionnelle**, observatoire dont nous attendons toujours la création un an après

Il a nous a été répondu cette après-midi qu'il n'était pas envisageable de prendre des mesures en ce sens avant d'avoir réalisé un état des lieux. Ceci est « inentendable ». C'est ce qui nous avait déjà été répondu l'an dernier lors de la NAO pour les personnels SEP. Nous rappelons que les négociations annuelles doivent obligatoirement porter sur ce thème et qu'il n'existe à ce jour aucune mesure en la matière dans les différentes sections de la branche.

En ce qui concerne la protection sociale complémentaire des salariés, nous souhaitons :

- qu'un état des lieux sur l'ensemble du champ EPNL soit engagé dès la rentrée pour la prévoyance pour pouvoir s'emparer du sujet début 2018
- et de prévoir également, dans un 2^{ème} temps, un état des lieux pour la complémentaire santé (à échéance de la fin 2018)

Par ailleurs, pour prendre en compte les réalités des personnels relevant des différentes sections (fort contrastées), et dans la perspective d'harmonisation des dispositions



Le  ical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs du
système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2017

conventionnelles, nous faisons les **demandes complémentaires suivantes pour chaque section de la CC EPNL :**

- **Section 1 - AEUIC :**

Revalorisation des **coefficients hiérarchiques** (salaires réels) de **+ 5 points**

- **Section 2 - FESIC :**

Revalorisation des **grilles** comme suit :

○ **+ 1%** pour les **niveaux A à H**

○ **+ 0,4%** pour le **niveau I** ainsi que pour **les non-permanents**

- **Sections 3 - 4 et 7 (maîtres hors contrat du 1^{er} degré et 2nd degré) :**

Revalorisation des **grilles** indiciaires de **+ 5 points**

- **Section 5 - psychologues :**

Revalorisation des **grilles** indiciaires de **+ 36 points**

- **Section 6 - chefs de travaux et maîtres de l'enseignement technique :**

○ **Chefs de travaux** : revalorisation de la **part fixe** de **+ 5 points**

○ **Enseignants** : revalorisation des **grilles** indiciaires de **+ 5 points**

- **Section 8 - CFA CFC & écoles de production :**

Revalorisation de **+ 0,5%**

- **Section 9 - SEP :**

Revalorisation de **+ 0,5%**

Nous rappelons que pour les personnels dont la rémunération est indexée sur le point de la fonction publique, leur rémunération a été gelée de 2010 à 2016 entraînant une perte de pouvoir d'achat de 6,33% au regard de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la même période.

Snec-CFTC, Snepl-CFTC, SPELC, SYNEP CFE-CGC et Fep CFDT